



© Claire Blanpain, 1er prix 2017



## Concours photo : *Le Portel en fête* Règlement

La Ville du Portel organise un concours de photo, ouvert à tous du 1er janvier au 30 juin 2018. Vous êtes photographe amateur, vous êtes passionné par votre ville, alors ce concours est fait pour vous. Laissez parler votre créativité, posez votre regard sur Le Portel et faites-nous découvrir la ville.

### Thème

Le thème du concours photo 2018 est : *Le Portel en fête*

### Candidature

La participation au concours est ouverte à tous : adulte, enfant, groupe, de la commune ou de l'extérieur. Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir. L'inscription est nominative (un bulletin, même nom, même adresse). Chaque candidat ne présentera qu'une seule photo.

La photo est à transmettre en A4 sur papier photo et en version numérique, format jpeg, 300 dpi mini, à :

Médiathèque Les Jardins du savoir - 5 avenue du Général San Martin - 62480 Le Portel

03 91 90 14 00 - [mediatheque@ville-leportel.fr](mailto:mediatheque@ville-leportel.fr)

Indiquez au dos de la photographie :

Nom, prénom ou nom du groupe

Adresse postale, adresse mail, téléphone

Date et lieu de la prise de vue

Indiquez également ces éléments lors de l'envoi par mail du fichier numérique. Vous recevrez en retour un mail accusant réception de votre cliché. Si ce n'est pas le cas, contactez la médiathèque.

## **Groupes**

Les groupes peuvent aussi participer. Ils doivent disposer d'un nom de groupe, fournir l'adresse postale, l'adresse mail, le téléphone d'un des membres du groupe, et donner la liste des membres.

A noter : chaque membre d'un groupe peut également concourir à titre individuel.

## **Droit**

Aucune photographie ne sera retournée à son auteur. Les droits de l'image seront cédés gratuitement à la Mairie du Portel. Cette cession comprend le droit pour la Ville du Portel d'utiliser, exposer, reproduire, représenter, adapter et diffuser les photos librement, seules ou associées à d'autres éléments, par tout moyen et sur tout support.

Les participants garantissent aux organisateurs qu'ils sont les auteurs des photographies soumises dans le cadre du concours et que celles-ci ne portent en aucune façon atteinte aux droits de tiers, à savoir qu'elles n'empruntent ni ne reprennent l'œuvre d'un tiers.

Les auteurs assurent à l'organisateur avoir obtenu l'accord des personnes reconnaissables sur leur photo.

Les photos soumises ne devront présenter aucun caractère violent, raciste, obscène, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ni porter atteinte aux mineurs ou à la dignité des personnes.

En cas de réclamation, contestation ou litige relatif aux photos et à leur contenu, quelle qu'en soit la nature, de la part d'un tiers, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée, à l'exclusion de celle de l'organisateur.

## **Exposition et prix**

Les photos seront exposées à la médiathèque du 2 au 27 octobre 2018.

Les résultats du concours seront annoncés lors de l'inauguration de l'exposition, le vendredi 5 octobre à 18h.

Les photographies primées et les noms des gagnants seront publiés en ligne après la remise des prix.

1er prix : Affiche à l'entrée du Portel

2ème Prix : couverture du Portel Mag'

3ème prix : couverture de l'agenda 2019

et des bons d'achat chez les commerçants Porterlois

La participation au présent concours photo implique l'acceptation du règlement.